

Amiens, le 5 septembre 2017

Communiqué de presse

Elections municipales complémentaires Commune de CAYEUX EN SANTERRE



Par arrêté préfectoral du 7 août 2017, les électrices et électeurs de la commune de CAYEUX EN SANTERRE sont convoqués le 8 octobre 2017 (et le dimanche suivant en cas de second tour) à l'effet de procéder à **l'élection de deux conseillers municipaux**.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

RAPPEL : Pour les élections municipales, la déclaration de candidature est désormais obligatoire.

Dans les communes de moins de 1.000 habitants, le dépôt d'une candidature est obligatoire. Si un second tour s'avérait nécessaire, et uniquement dans le cas où le nombre de candidats présents au 1^{er} tour aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir, à savoir 2, seuls les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour doivent déposer une déclaration de candidature pour le second tour.

L'enregistrement des candidatures s'effectue à la sous-préfecture de Montdidier, sise 7, rue Jean Dupuy, aux dates et heures suivantes :

Pour le 1^{er} tour :

- lundi 18 septembre 2017 de 9h à 12h et de 14h à 16h30,
- mardi 19 septembre 2017 de 9h à 13h et de 14h à 16h30,
- jeudi 21 septembre 2017 de 9h à 13h et de 14h à 18h.

Pour le 2^{ème} tour :

- lundi 9 octobre 2017 de 9h à 12h et de 14h à 16h30,
- mardi 10 octobre 2017 de 9h à 13h et de 14h à 18h.

Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous à la sous-préfecture de Montdidier (03.22.98.30.30 – sp-montdidier @somme.gouv.fr).